

**ASSOCIATION REGIONALE
DES MISSIONS LOCALES GRAND EST**

Association Loi 1901
5 Place Alexandre 1er
54000 NANCY

-oOo-

Exercice du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

**RAPPORTS DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

10

11

12

13

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée générale de l'association

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Régionale des Missions Locales Grand Est relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association Régionale des Missions Locales Grand Est à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la mention de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels et l'absence d'impact significatif de sa mise en œuvre dans les comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821.53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

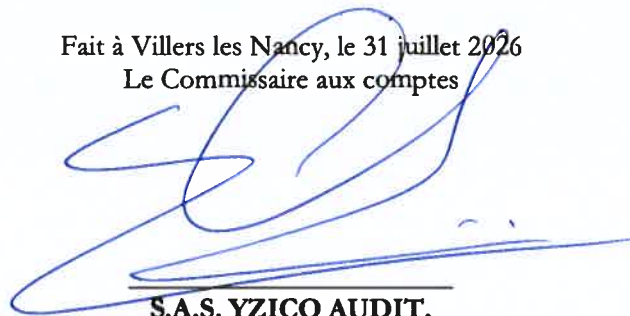
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
 - il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
-
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
 - il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villers les Nancy, le 31 juillet 2026
Le Commissaire aux comptes



S.A.S. YZICO AUDIT,
Représentée par
Monsieur Yann OLLIVIER



Bilan association ACTIF

Présenté en Euros				
ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	18 276	106 471	77 383	87 609
			18 276	17 637
				- 10 226
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	300		300	300
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	51 229		51 229	191 073
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	833 635		833 635	332 420
Charges constatées d'avance	41 425		41 425	13 292
TOTAL (II)	926 589		926 589	536 784
				389 805
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V)	1 110 444	106 471	1 003 973	624 393
				379 580

Bilan association(suite) PASSIF

Présenté en Euros				
PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
				Variation
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Reserves				
Reserves statutaires ou contractuelles				
Reserves pour projet de l'entité				
Autres				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice				
Situation nette (sous total)				
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	268 184		251 805	16 379
				- 3 029
				16 379
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)	234 229		29 522	204 707
				204 707
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	71 000		74 462	- 3 462
				- 3 462
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	430 560		268 604	161 956
				202 358
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	1 003 973		824 393	379 580
				379 580
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser				
acceptés par les organes statutairement compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

Compte de résultat association

Présenté en Euros			
	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	%
	Total	Total	Variation
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations	109 677	112 639	- 2 962
Ventes de biens et services			
· Ventes de biens			- 2 63
· dont ventes de dons en nature			
· Ventes de prestations de services	21 720	5 722	15 998
· dont parrainages			279,59
Produits de tiers financeurs			
· Concours publics et subventions d'exploitation	1 182 002	1 272 255	- 90 253
· Versements des fondateurs ou consommateurs/dotation consomptible			- 7,09
· Ressources liées à la généralité du public			
· Dons manuels			
· Mécinats			
· Legs, donations et assurances-vie			
· Contributions financières			
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions	3 462	1 600	1 862
Utilisations des fonds dédiés	29 522	59 153	- 29 631
Autres produits	2 151	2	2 149
Total des produits d'exploitation (I)	1 348 534	1 451 371	- 102 837
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variations stocks			
Autres achats et charges externes	498 775	693 756	- 194 981
Aides financières			
Impôts, taxes et versements assimilés	25 346	26 548	- 1 202
Salaires et traitements	387 187	407 394	- 20 207
Cotisations sociales	159 895	168 959	- 9 064
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	17 634	17 520	114
Dotations aux provisions		37 733	- 37 733
Reports en fonds dédiés	234 229	71 200	163 029
Autres charges	9 102	8 871	231
Total des charges d'exploitation (II)	1 332 168	1 431 980	- 99 812
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	16 366	19 390	- 3 024
PRODUITS FINANCIERS			
De participations			
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif			
Autres intérêts et produits assimilés	13	17	- 4
Reprises sur dépréciations et provisions			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			
Total des produits financiers (III)	13	17	- 4
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilés			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements			
Total des charges financières (IV)			

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	13	17	- 4	-23,53
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	16 379	19 408	- 3 029	-15,61
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et dépréciations				
Total des produits exceptionnels (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	1 348 547	1 451 388	- 102 841	- 7,09
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 332 168	1 431 980	- 99 812	- 6,97
EXCEDENT OU DEFICIT	16 379	19 408	- 3 029	-15,61
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
· Dons en nature				
· Prestations en nature				
· Bénévoles				
Total				
Charges				
· Secours en nature				
· Mise à disposition gratuite de biens et services				
· Prestations				
· Personnel bénévole				
Total				



Annexe

Annexe association

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 003 972,94 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 16 379,03 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 12/03/2025 par les dirigeants.

L'objet social de l'association est décrit ainsi dans les statuts :

- De représenter les réseaux des missions locales
- De contribuer à la définition et à la mise en œuvre des politiques régionales de l'emploi et de l'insertion
- D'être l'interlocuteur des financeurs et partenaires institutionnels
- D'être un lieu d'échanges, de ressources, de réflexion au service de ses membres
- De garantir à chaque jeune la même qualité d'accompagnement et d'accès à l'autonomie quel que soit le lieu de résidence
- De rendre lisible et visible l'activité du réseau d'accueil, acteur majeur de l'insertion des jeunes
- De participer à l'observation des jeunes et de leur situation
- De favoriser la reconnaissance de la place et de la parole des jeunes et des entreprises pour une meilleure prise en compte de leurs besoins.

Les organes statutairement compétents de l'association ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le "projet de notre entité" pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans les fonds propres.

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Coordination et animation régionales
- Organisation de la formation des salariés des Missions Locales sur les dispositifs d'accompagnement des jeunes.

Le périmètre des activités ou missions sociales listées ci-dessus peut être défini ainsi :

Activité de formation : cette activité s'exerce au niveau national et territoires ultra-marins

Activité de coordination : cette activité s'exerce dans le périmètre de la région Grand-Est.

Les principaux moyens mis en œuvre afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Ressources humaines
 - Moyens constants
 - 8,84 ETP

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'embauche de M. Rémi DAUPHIN à compter du 01/09/2025 au poste de Directeur, il ne porte officiellement ce titre qu'à l'issue d'une phase de titilage avec Mme Véronique GENET, Directrice.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

L'autorité des normes comptables (ANC) a adopté le règlement ANC n° 2022-06 du 5 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et le règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023. Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

--> continuité de l'exploitation

--> permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06

--> indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.



PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.
Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.
Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.
Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.
La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Agencements, aménagements, installations	de 05 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 05 ans
Mobilier	de 03 à 07 ans

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels ont été modifiées par rapport à l'exercice précédent :

- Le compte transfert de charges n'est plus utilisé suite à l'application de l'ANC 2022-06.

Annexe association (suite)
NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				165 579
Immobilisations corporelles	161 042	6 770	2 233	18 276
Immobilisations financières	17 637	639		
TOTAL	178 679	7 409	2 233	183 855

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL I				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	28 145	8 511		36 656
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	62 925	9 123	2 233	69 815
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	91 070	17 634	2 233	106 471
TOTAL GENERAL (I+II)	91 070	17 634	2 233	106 471

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	300	300	
Créances de l'actif circulant :			
Créances usagers	51 229	51 229	
Autres créances	41 425	41 425	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	92 954	92 954	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	44 332
Subventions/financements	512
Autres produits à recevoir	
TOTAL	44 844



Annexe association (suite)
NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	206 344				206 344
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	26 053	19 408			45 461
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	19 408	-19 408	16 379		16 379
Dont générosité du public					
Situation nette	251 805		16 379		268 184
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	251 805		16 379		268 184
TOTAL dont générosité du public					

Analyse des fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;
- les reports en fonds dédiés ;
- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs ;
- les transferts entre fonds dédiés ;
- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
ARS	29 522	11 242	29 522			11 242	
DREETS		222 987				238 477	
CPO							
TOTAL	29 522	234 229	29 522			234 229	



Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires	39 462		3 462	36 000
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	35 000			35 000
TOTAL (II)	74 462		3 462	71 000
TOTAL GENERAL (I+II)	74 462		3 462	71 000
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles			3 462	

Description des éléments significatifs ou importants

Une provision pour charges a été comptabilisée en 2024 et conservée en 2025 pour 30 000 €, concernant les frais de tuitage de la Directrice de l'association.

L'association provisionne ses engagements relatifs aux régimes suivants dont les principales caractéristiques pour notre entité sont précisées ci-après :
- Un régime d'indemnité de départ à la retraite.

Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes, selon la recommandation ANC n° 2013-02, dans ce cadre, nous avons opté pour la méthode (application des dispositions de l'Annexe 1 de la Reco ANC n° 2013-02) qui reprend pour l'essentiel la Recommandation CNC n° 2003-R.01.

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparées à l'exercice précédent :
- Age de départ à la retraite : 60-64 ans (Age légal de départ)
- Taux d'actualisation : 3,6 %
Pour la prise en compte de la mortalité, le pourcentage de survie qui résulte des tables de mortalité officielles (INSEE) distinctes pour les hommes et les femmes.
Le pourcentage de cotisations ou contributions à supporter par l'entité lors du versement des indemnités est de 42%.

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	119 598	119 598		
Dettes fiscales et sociales	108 604	108 604		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	202 358	202 358		
TOTAL	430 560	430 560		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	61 395
Dettes fiscales et sociales	82 385
Autres dettes	
TOTAL	143 779



Annexe association (suite)
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Méthode retenue pour la comptabilisation des cotisations

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur appel effectif

Subventions reçues et fonds dédiés

FINANCEURS	ORGANISME	MONTANT	FOND DEDIE
DREETS CPO	Etat	716 208	222 987
Convention Justice des services Pénitentiaires Grand Est	Direction interrégionale des services Pénitentiaires Grand Est	58 250	
Région Grand Est	Collectivité territoriale	30 000	
UNML Soide 2024	Union Nationale des Missions Locales	17 315	
UNML 2025	Union Nationale des Missions Locales	294 332	
ARS 2025	Agence régionale de Santé Grand Est	39 168	
ARS 2026	Agence régionale de Santé Grand Est	11 242	11 242
Taxe d'apprentissage collectée		2 061	
France Travail	Etat	13 425	

Ventilation des produits d'exploitation :

Les dépenses engagées avant que l'association ou la fondation ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conditions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires.

Une condition suspensive non levée ne permet pas d'enregistrer la subvention en produits.

Répartition des produits d'exploitation	
Locations salle	7 500
Mise à disposition personnel	14 220
Cotisations	109 677
Subventions	1 179 941
Taxe d'apprentissage collectée	2 061
Reprise fonds dédiés	29 522
Autres produits	2 151
Reprise provision engagement fin de carrière	3 462
TOTAL	1 348 534

Contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est réalisée avec le groupe G8 qui travaille pour le réseau dont l'ARML. Cette dernière n'est pas valorisée.

Annexe association (suite)
AUTRES INFORMATIONS

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 35 999,84€.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur :

- le salaire en fin de carrière
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite : 60-64 ans
- le taux moyen d'augmentation des salaires
- le taux d'actualisation retenu : 3,6%
- le taux moyen des charges sociales : 42%



Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres		4
Non cadres		6
TOTAL	10	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 11 640 €.

Informations sur les rémunérations

Applicable aux associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €.

Le montant des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature s'élève sur l'exercice à 79 318,64 €.

**RAPPORT SPECIAL DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

the 1990s, the number of people in the UK who are aged 65 and over has increased by 1.5 million (1990–1999) and is projected to increase by a further 1.5 million by 2010 (ONS 2000).

There is a growing awareness of the need to develop strategies to meet the needs of the ageing population. The Department of Health (2000) has identified the need to develop a 'new paradigm' of care for the ageing population, one that is based on the concept of 'active ageing'.

The concept of 'active ageing' is defined by the World Health Organization (WHO) as 'the process of maximizing the number of years of life spent in good health, and the quality of those years' (WHO 1999, p. 1).

The WHO (1999) has identified three key components of 'active ageing': (1) 'healthy ageing', (2) 'participation in society', and (3) 'security'. These components are interrelated and form the basis of the 'new paradigm' of care for the ageing population.

The 'new paradigm' of care for the ageing population is based on the concept of 'active ageing'. It is a paradigm that is based on the concept of 'active ageing' and is designed to meet the needs of the ageing population.

The 'new paradigm' of care for the ageing population is based on the concept of 'active ageing'. It is a paradigm that is based on the concept of 'active ageing' and is designed to meet the needs of the ageing population.

The 'new paradigm' of care for the ageing population is based on the concept of 'active ageing'. It is a paradigm that is based on the concept of 'active ageing' and is designed to meet the needs of the ageing population.

The 'new paradigm' of care for the ageing population is based on the concept of 'active ageing'. It is a paradigm that is based on the concept of 'active ageing' and is designed to meet the needs of the ageing population.

The 'new paradigm' of care for the ageing population is based on the concept of 'active ageing'. It is a paradigm that is based on the concept of 'active ageing' and is designed to meet the needs of the ageing population.

The 'new paradigm' of care for the ageing population is based on the concept of 'active ageing'. It is a paradigm that is based on the concept of 'active ageing' and is designed to meet the needs of the ageing population.

The 'new paradigm' of care for the ageing population is based on the concept of 'active ageing'. It is a paradigm that is based on the concept of 'active ageing' and is designed to meet the needs of the ageing population.

The 'new paradigm' of care for the ageing population is based on the concept of 'active ageing'. It is a paradigm that is based on the concept of 'active ageing' and is designed to meet the needs of the ageing population.

The 'new paradigm' of care for the ageing population is based on the concept of 'active ageing'. It is a paradigm that is based on the concept of 'active ageing' and is designed to meet the needs of the ageing population.

The 'new paradigm' of care for the ageing population is based on the concept of 'active ageing'. It is a paradigm that is based on the concept of 'active ageing' and is designed to meet the needs of the ageing population.

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2025**

À l'Assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

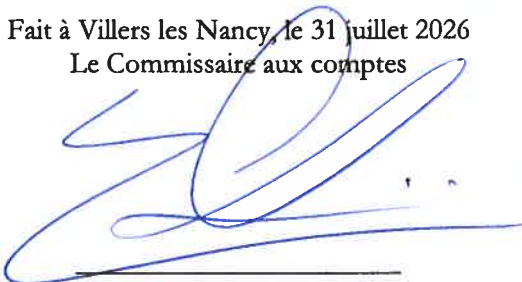
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Villers les Nancy, le 31 juillet 2026
Le Commissaire aux comptes



**S.A.S. YZICO AUDIT,
Représentée par
Monsieur Yann OLLIVIER**

